



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination et de  
l'appui territorial**

Bureau des enquêtes publiques et de  
l'environnement  
Affaire suivie par : Jocelyne Giry  
Tél : 03.87.34.86.90  
E-mail :jocelyne.giry@moselle.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION N° 2024- 57- 1602 du 19 septembre 2024  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS**

LE PREFET DE LA MOSELLE

Vu le code de l'environnement et notamment son livre V - Titre IV relatif aux déchets,

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration  
et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets,

délivre à la société VALORECO  
dont le siège est situé 12 rue de la Prelotte – 57155 MARLY  
récépissé de sa déclaration du 16 septembre 2024

relative à son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en  
application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Pour le préfet et par délégation,  
la cheffe de bureau

Pauline François